

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député présente une instance au lieu de poser une question.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'AIDE FINANCIÈRE AUX PROGRAMMES D'ASSISTANCE JUDICIAIRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le gouvernement a-t-il l'intention de répondre à l'appel de l'Association canadienne des libertés civiles en vue d'accorder une aide financière accrue aux programmes d'assistance judiciaire?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la chose n'a peut-être pas été signalée à l'Association des libertés civiles, mais j'aurais cru que le député savait que nous avions proposé dans le discours du trône certaines mesures pour faciliter l'extension des programmes d'assistance judiciaire au Canada.

LES PRÉROGATIVES DES ACCUSÉS ET L'ASSISTANCE JUDICIAIRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Ryan: Je voudrais poser une question supplémentaire au sujet d'une autre demande de l'Association. Donnera-t-on suite à la requête de l'Association qui voudrait que la police soit tenue de faire savoir à un accusé qu'il a le droit d'observer le silence, de retenir les services d'un avocat ou de recourir à l'assistance judiciaire subventionnée et, si tel est le cas, quand un projet de loi sera-t-il présenté?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé hier en réponse à une question analogue posée à la Chambre, la Commission de réforme du droit ainsi que le ministère de la Justice étudient toutes les modifications à apporter à nos procédures criminelles. Je prévois que des modifications au Code criminel seront effectuées assez fréquemment. Comme je l'ai dit à la Chambre, les questions de ce genre seront étudiées par la Commission, le ministère et le gouvernement.

* * *

ANCIENS COMBATTANTS

HALIFAX—LE MONUMENT AUX MARINS—L'AIDE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Voudrait-il encore une fois examiner la question de savoir si le monument aux marins qui est situé au sud d'Halifax peut être considéré comme monument national et faire l'objet d'une subvention fédérale étant donné qu'il symbolise le sacrifice du pays plutôt que de la localité?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, ces monuments ne relèvent pas de mon ministère, mais je tiendrai certainement compte des instances du député.

LE RELÈVEMENT DES PENSIONS—DEMANDE DE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler à l'attention du ministre des Affaires des anciens combattants une question que je posais hier à son secrétaire parlementaire. Elle figure au dossier comme en fait foi la page 2754 du hansard d'hier. Le ministre peut-il y répondre avant la fin de la période des questions?

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS ET LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné que le ministre de l'Agriculture a présenté un bill tendant à modifier la loi sur le crédit agricole en augmentant le montant des prêts, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il proposera des amendements ou modifications à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, le ministère des Affaires des anciens combattants n'a plus pour politique d'encourager davantage les anciens combattants à se lancer dans l'agriculture. Nous considérons cette politique comme en voie de suppression graduelle. Si la loi sur le crédit agricole est modifiée, des adaptations seront probablement nécessaires dans notre domaine.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Rowland: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège relativement à la réponse que le ministre chargé de la Commission du blé a donnée à la question que j'ai posée tantôt. A ce propos, je me reporte à la réponse à la question n° 397 inscrite au *Feuilleton*, pendant la dernière session du Parlement en date du 9 novembre 1970. Voici la réponse à cette question que j'ai obtenue du ministère des Transports:

Le «Code of Federal Regulations» des États-Unis (spécifiquement l'article 207.441 du Titre 33) traitant des règlements de sécurité dans le canal et aux écluses de Sault-Sainte-Marie interdit le passage des navires des pays du bloc sino-soviétique dans les écluses du Sault. Ces règlements empêcheraient, semble-t-il, les navires des pays concernés de passer des eaux américaines aux ports canadiens du lac Supérieur.

Étant donné cette réponse, le ministre devrait, je pense, reconsidérer la sienne.

M. l'Orateur: C'est possible, mais la Chambre ne peut être saisie de la question par le biais de la question de privilège. Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe soulève-t-il la question de privilège?

• (1220)

M. Marshall: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre des Affaires des anciens combattants était-il au courant de la question du député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles) au sujet des taux de pension de base? Pourquoi n'y a-t-il pas répondu?

M. l'Orateur: A l'ordre. La période des questions est terminée. Il sera possible, je suppose, de poser de nouveau cette question et d'y répondre au début de la semaine prochaine.